



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-589

Objet : Avenue Etienne Gascon / Rue Saint Michel
Chaussée rétrécie (par panneaux)
Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 11 octobre 2019, présentée par l'entreprise ERT Technologies – 13 Avenue Jacques Cartier – 44800 Saint Herblain, afin d'effectuer des travaux de tirage de câble de fibre optique sur le trottoir et la chaussée,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, Avenue Etienne Gascon et rue Saint Michel, de rétrécir la circulation (par panneaux) et d'interdire le stationnement des véhicules, à compter du lundi 28 octobre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux programmée le jeudi 31 octobre 2019 (environ 4 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, il y a lieu, Avenue Etienne Gascon et rue Saint Michel, de rétrécir la circulation (par panneaux) et d'interdire le stationnement des véhicules, à compter du lundi 28 octobre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux programmée le jeudi 31 octobre 2019 (environ 4 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise ERT Technologies sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 16 octobre 2019

Pour le Maire,
Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/O. Christian Bourgeon,
Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine